



Immobilier et sollicitation de conseils précis

Par Visiteur

Bonjour,

je sollicite vos conseils pour la cause suivante,

je suis veuf depuis le 8/05/2008 et ai 3 enfants , 9 ans et des jumeaux de 5 ans , et j' habite la maison des parents de mon épouse depuis décembre 1995.

mon épouse et moi même avons rénové celle-ci a neuf en 2000 et donc investi de l' argent , seulement nous n' étions pas propriétaire ,ce qui n' avais pas créer de problèmes a l' époque pour avoir un crédit , avec un simple papier d' autorisation de travaux signe de la mains de ma belle mère , et aujourd'hui de nouveaux j' aimerais agrandir cette maison pour créer une chambre supplémentaire pour mes enfants , pour cause ,je dispose que de 3 chambres pour quatres, seulement ma demande de crédit est rejetée , pour cause , je ne suis pas propriétaire des lieux et mes beaux parents se refusent a me la vendre pour accéder au titre de propriété.

donc étant dans une impasse , j' aimerais récupérer mon investissement pour racheter une autre maison ou construire !!!

étant désespéré devant une telle situation , pourriez vous me renseigner sur les recours a suivre , pour récupérer mon investissement ?

cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

mon épouse et moi même avons rénové celle-ci a neuf en 2000 et donc investi de l' argent , seulement nous n' étions pas propriétaire ,ce qui n' avais pas créer de problèmes a l' époque pour avoir un crédit , avec un simple papier d' autorisation de travaux signe de la mains de ma belle mère , et aujourd'hui de nouveaux j' aimerais agrandir cette maison pour créer une chambre supplémentaire pour mes enfants , pour cause ,je dispose que de 3 chambres pour quatres, seulement ma demande de crédit est rejetée , pour cause , je ne suis pas propriétaire des lieux et mes beaux parents se refusent a me la vendre pour accéder au titre de propriété.

donc étant dans une impasse , j' aimerais récupérer mon investissement pour racheter une autre maison ou construire !!!

étant désespéré devant une telle situation , pourriez vous me renseigner sur les recours a suivre , pour récupérer mon investissement ?

Si j'ai bien compris, vos beaux parents refusent d'indemniser les travaux que vous avez fait dans la maison?

Très cordialement.

Par Visiteur

Oui , c' est bien ca ,alors je voudrais savoir s' il existe des recours dans mon cas pour être indemnisée de mes travaux,et de la plus value de celle-ci.

cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

oui , c' est bien ca ,alors je voudrais savoir s' il existe des recours dans mon cas pour être indemnisée de mes travaux,et de la plus value de celle-ci.

cordialement

Il est tout à fait possible d'envisager une action sur le fondement de l'enrichissement sans cause. En effet, les travaux que vous avez réalisés n'étaient vraisemblablement pas faits dans une intention libérale. Autrement dit, vous n'avez jamais souhaité en faire cadeau à votre belle-famille.

A ce titre, selon la valeur des travaux, je vous invite à prendre un avocat et à engager une action judiciaire.

Très cordialement.